

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

QUATRIÈME COMMISSION
2e séance
tenue le
mardi 1er octobre 1991
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SEANCE

Président : M. FLEMING (Sainte-Lucie)

SOMMAIRE

DECLARATION DU PRESIDENT

ELECTION DU BUREAU

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX DANS LES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

DEMANDES D'AUDITION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/46/SR.2
20 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

La séance est ouverte à 10 h 40.

DECLARATION DU PRESIDENT

1. Le PRESIDENT remercie les membres de la Commission de l'avoir élu à la présidence de la Quatrième Commission. Il déclare qu'à la présente session de l'Assemblée générale, sept Etats, dont deux figuraient auparavant parmi les territoires non autonomes et sous tutelle, sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies. Tous sont unis par un objectif commun - à savoir la réalisation de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance - et par le désir de participer pleinement à la vie de la communauté internationale. Le moment est venu pour l'Organisation de réaffirmer son attachement aux principes de la Charte et, en particulier, à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

2. La Namibie, ayant accédé à l'indépendance, est devenue membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies; la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental commence ses travaux; le moment est donc venu pour la Quatrième Commission de concentrer son attention sur les derniers territoires non autonomes. Ces 18 territoires, dont la plupart sont situés dans les sous-régions des Caraïbes et de l'océan Pacifique, connaissent une série de problèmes généraux propres aux petits pays en développement insulaires. L'examen des besoins de ce groupe de territoires fait ressortir la nécessité d'entreprendre des tâches nouvelles et d'adopter de nouvelles stratégies. Il convient de se féliciter des débats qui ont commencé sur la question de la réforme des procédures et de la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, dans le contexte de ces réformes, quelles qu'elles soient, il est nécessaire d'accorder une importance particulière aux intérêts et aux besoins des peuples des territoires en question.

3. Les changements intervenus dans le monde, qui ont modifié si radicalement les conditions des relations internationales, ont exercé une action non moins décisive, et positive, sur le caractère des débats de la Commission. Parallèlement à la réévaluation, en cours à l'ONU, de l'approche du processus de décolonisation, des organisations sous-régionales et d'autres organisations internationales présentent d'importantes initiatives touchant la manière d'aborder les problèmes et les aspirations des territoires non autonomes, comme en témoigne le communiqué relatif au bilan des récentes rencontres de la Communauté des Caraïbes et du Forum du Pacifique Sud. Les dirigeants des mêmes territoires non autonomes ont également commencé à tenir des rencontres plus fréquentes afin d'examiner de concert certains problèmes. Ces événements annoncent l'adoption d'une nouvelle approche de la décolonisation. La Commission se trouve désormais dans une situation où elle peut hâter le processus. Si elle ne le fait pas, elle se condamnera à devenir inutile.

ELECTION DU BUREAU

4. M. AL-KINDI (Emirats arabes unis), appuyé par M. Slaby (Tchécoslovaquie), propose d'élire MM. Beleyi (Togo) et Al-Baker (Qatar) aux postes de vice-présidents.

5. MM. Beleyi (Togo) et Al-Baker (Qatar) sont élus vice-présidents par acclamation.

6. M. ADOUKI (Congo) propose d'élire M. Kember (Nouvelle-Zélande) au poste de rapporteur.

7. M. KEMBER (Nouvelle-Zélande) est élu rapporteur par acclamation.

ORGANISATION DES TRAVAUX

8. M. ADOUKI (Congo), Président de la Quatrième Commission à sa quarante-cinquième session, après avoir salué l'arrivée au sein de la Commission de sept nouveaux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies exprime sa conviction que la lutte victorieuse pour l'autodétermination menée par les peuples de ces Etats et l'expérience que ceux-ci ont acquise revêtiront une haute importance pour les travaux de la Quatrième Commission.

9. Récemment, surtout depuis l'indépendance de la Namibie, il est devenu habituel de formuler des critiques de plus en plus ouvertes sur les méthodes de travail des organes des Nations Unies chargés de la décolonisation. On a souligné souvent que ces méthodes, fondées sur des conceptions anciennes des questions de décolonisation, ne correspondaient pas à la situation réelle dans les derniers territoires non autonomes. La critique portait particulièrement sur le libellé et la structure des résolutions de la Commission. Des références à certaines questions qui préoccupent tous les membres de l'Organisation ont également été jugées déplacées.

10. Considérant à quel point cette situation est devenue troublante pour l'esprit de consensus, l'intervenant, en sa qualité de Président de la Quatrième Commission pendant la quarante-cinquième session, propose de discuter officieusement les questions en jeu. Cette idée a rencontré un appui encourageant et, de mars à juin 1991, quatre réunions consacrées à des consultations officieuses se sont tenues; près d'un tiers des Etats Membres de l'Organisation ont assisté à chacune de ces réunions. A la satisfaction de tous, les puissances administrantes, dans leur majorité, y ont également assisté. Ces discussions ont été franches et directes et ont porté essentiellement sur ce qui pourrait être fait pour améliorer l'approche des problèmes et les méthodes et pour établir une coopération sans réserve avec les puissances administrantes.

(M. Adouki, Congo)

11. Les conclusions de ces débats ont été consignées dans un document officieux intitulé "Conclusions des réunions officieuses de la Quatrième Commission". Il y est indiqué que, de l'avis de l'écrasante majorité des participants, les résolutions de la Quatrième Commission devraient refléter les tendances positives qui prévalent actuellement dans les relations internationales, tout en donnant l'image la plus fidèle possible des réalités et des situations qui existent dans les territoires. A cet égard, on a par exemple souligné que les références aux intérêts économiques étrangers devraient également inclure les activités économiques qui, incontestablement, contribuent au développement des territoires non autonomes. De même, il faut exclure ou réduire au strict minimum les références à des questions étrangères à la décolonisation, pour importantes que puissent être ces questions. Il en est de même de la pratique qui consiste à montrer d'un doigt accusateur certains Etats cités nommément.

12. Quant à la question de savoir si la Commission devrait se pencher également sur la question de l'apartheid, les avis restent généralement partagés. S'agissant de la coopération avec les puissances administrantes, les délégations ont été unanimes à souhaiter que tout soit mis en oeuvre pour restaurer et renforcer la coopération entre ces puissances et les organes chargés des questions de décolonisation. Elles ont estimé qu'un effort sérieux devrait être fait de part et d'autre pour restaurer la confiance et coopérer à la recherche du progrès et du bien-être des populations des territoires concernés.

13. L'accent a aussi été mis à l'unanimité sur la nécessité de rétablir les missions de visite périodiques et régulières dans les territoires qui n'en n'ont pas reçu depuis un certain temps. Les puissances administrantes sont également invitées à veiller tout particulièrement à l'envoi régulier d'informations au Secrétaire général sur les territoires placés sous leur administration, ainsi qu'à participer aux travaux des organes chargés des questions de décolonisation.

14. Le PR SIDENT signale aux membres de la Commission que la liste des questions renvoyées à la Quatrième Commission figure dans le document A/C.4/45/1 et appelle leur attention sur le document A/C.4/45/L.1, relatif à l'organisation des travaux. Au paragraphe 3 de ce document figure une liste préliminaire des travaux de la Commission que le Président propose de reprendre, étant entendu que les modifications nécessaires pourront y être apportées.

15. Il en est ainsi décidé.

16. Le PRESIDENT, se référant au paragraphe 3 du même document, indique qu'à la session précédente, la Commission a perdu l'équivalent de cinq séances du fait que les séances ont commencé en retard ou ont été levées plus tôt que prévu. Pour éviter une pareille perte de temps, le Président a l'intention d'ouvrir les séances à l'heure prévue, et il compte à cet égard sur la pleine coopération de tous les membres de la Commission. En outre, il appelle leur

(Le Président)

attention sur la note du Secrétaire général relative au contrôle et à la limitation de la documentation (A/INF/46/1).

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX DANS LES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [A/46/23 (Partie III)]

17. Le PRESIDENT propose de suivre la pratique habituelle et d'examiner le chapitre V du rapport du Comité spécial au titre du point 100 de l'ordre du jour.

18. Il en est ainsi décidé.

19. M. SLABY (Tchécoslovaquie), Vice-Président du Comité spécial, en application du paragraphe 18 de la résolution 45/18 de l'Assemblée générale, présente au nom du Rapporteur le chapitre du rapport du Comité relatif au point 100 de l'ordre du jour (A/46/23 (Partie III), chap. IV). La résolution du Comité spécial sur cette question figure au paragraphe 12 de ce chapitre. M. Slaby présente également le chapitre V du rapport du Comité, intitulé "Activités militaires des puissances coloniales et dispositions de caractère militaire prises par elles dans les territoires sous leur administration et qui pourraient entraver l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux" (A/46/23 (Partie III), chap. V). Le projet de décision relatif à cette question, que le Comité spécial recommande à la Quatrième Commission d'adopter, figure au paragraphe 11 de ce chapitre.

DEMANDES D'AUDITION

20. Le PRESIDENT informe la Commission qu'il a reçu deux communications contenant des demandes d'audition : l'une concernant la Nouvelle-Calédonie (A/C.4/46/2) et l'autre, le Sahara occidental (A/C.4/46/3), au titre du point 19 de l'ordre du jour. Conformément à la pratique habituelle, il propose que ces communications soient distribuées comme documents de la Commission et examinées à une séance ultérieure. En outre, le Président a reçu une lettre du représentant du Gouverneur des îles Vierges américaines en date du 30 septembre 1991, par laquelle celui-ci demande l'autorisation de prendre la parole devant la Quatrième Commission. Conformément à la pratique habituelle, le requérant sera entendu par la Commission lors de l'examen du point 19 de l'ordre du jour.

21. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 30.